

# Financement de l'industrie de la défense

Les banques  
françaises à vos côtés

# *Financement de la défense : les banques françaises à vos côtés*

**2**

**LES BANQUES PLEINEMENT MOBILISÉES  
POUR FINANCER LA BITD**

**4**

**DES LEVIERS POUR AUGMENTER  
LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT DES BANQUES**

**8**

**UN ACCOMPAGNEMENT BIEN  
AU-DELÀ DU SEUL CRÉDIT**

# préambule

Le financement de l'industrie de défense est un enjeu stratégique majeur pour la souveraineté française et européenne. Acteurs essentiels du financement de l'économie, les banques françaises financent de longue date les entreprises de la défense tout en les accompagnant à l'export.

Dans un contexte de dégradation de l'environnement géopolitique européen et de montée en charge accélérée de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD), les banques françaises sont pleinement mobilisées pour renforcer leur accompagnement des entreprises du secteur. En 2025, le financement des entreprises de la défense, par les six principaux groupes bancaires français, connaît ainsi une hausse de 25% sur un an.

Ce document a vocation à nourrir le dialogue entre les acteurs financiers, les industriels et les pouvoirs publics, et ce, notamment, sur les conditions réglementaires qui permettront aux banques de maintenir et d'amplifier cet engagement au service de la souveraineté française et européenne. À cet égard, il présente des propositions concrètes de la profession bancaire.

Ce document présente également, sans être exhaustif, des illustrations de la mobilisation des banques françaises en faveur du financement de la défense, mobilisation qui se concrétise bien au-delà des financements bancaires traditionnels.

En 2026 et pour la première fois, la FBF est présente sur le Salon Eurosatory. Mobilisées et engagées, les banques françaises prennent toute leur place aux côtés des entreprises de l'industrie de défense.

**Maya Atig**

Directrice générale de la FBF

# Les banques pleinement mobilisées pour financer la BITD



**46,6 Mds€**

**Financement total**  
(crédit + hors-bilan)  
des 6 grands groupes  
bancaires aux  
entreprises françaises  
de la défense  
à fin 2025, soit  
+25% sur un an.

**12,2 Mds€**

**Encours de crédit  
des principales  
banques françaises**  
sur les clients  
de la BITD française  
à fin 2025.

## + 25% sur un an pour le financement de la BITD française

Les banques françaises interviennent auprès des entreprises françaises de la BITD par des financements bancaires, des garanties ou du soutien aux exportations. Elles accompagnent, plus largement, la dynamique de la filière.

- À fin 2025, le financement des six principaux groupes bancaires français aux entreprises françaises de la défense **dépasse les 46,6 Mds€ (crédit + hors-bilan)**, en progression de 25% par rapport à fin 2024 et de 75% par rapport à 2021<sup>1</sup>.
- Les banques françaises poursuivent le soutien à l'exportation de la BITD avec **un encours de crédit acheteur de 12,2 Mds€** à fin 2025. À noter : l'export représente 25% à 30% du chiffre d'affaires des neuf premiers groupes de la BITD. L'accompagnement bancaire prend par exemple la forme de cautions de marché et de crédits export auprès des clients étrangers des industriels français.
- À fin 2025, les investissements directs (compte propre) des six grandes banques françaises dans les fonds propres des entreprises françaises de la BITD **atteignent plus de 500 M€**.
- Les groupes bancaires français financent à hauteur de **16,3 Mds€ (crédit + hors-bilan) les autres entreprises de la BITD européenne**, et à près de 1,5 Md€ leurs clients via le crédit export.

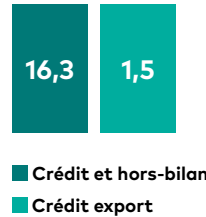
<sup>1</sup> La mesure de l'évolution par rapport à 2021 porte sur un échantillon de quatre banques sur six, les chiffres de 2021 n'étant pas disponibles pour deux réseaux bancaires.

## Contribution au dialogue de place

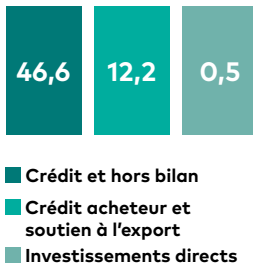
Depuis plusieurs années, les banques françaises mènent un dialogue régulier avec les représentants de l'industrie de la défense et la Direction générale de l'armement (DGA).

- Dans chacun des grands établissements bancaires, des **référénts défense sont les points de contacts de la DGA et des groupements professionnels**. Plus particulièrement sensibilisés aux spécificités du secteur et aux attentes des industriels, ils représentent une évolution clé d'un dialogue plus opérationnel.
- Les banques ont adapté leurs organisations commerciales avec **la création de référénts régionaux et de pôles d'affaires spécialisés**.

### Financement de la BITD européenne hors France (en Mds€)



### Financement de la BITD française (en Mds€)



- En 2025, les banques françaises sont parties prenantes du **dialogue de place sur le financement de la défense**, lancé le 20 mars 2025 sous l'égide des ministères des Armées et de l'Economie, en partenariat avec la DGA. Elles contribuent pleinement aux groupes de travail pour continuer à accroître collectivement l'effort national, et échanger sur les pistes de renforcement de la structure financière des entreprises de défense.
- Le 9 avril 2026, les conclusions du dialogue de place soulignent **le renforcement du soutien du secteur financier** avec notamment en 2026 plus de 30 véhicules d'investissement opérationnels ou en cours de levée, pour un montant total cible supérieur à 7 Mds€ dédié à la défense, et l'accroissement des volumes de financement en faveur de la sécurité et de la défense.

# Des leviers pour augmenter la capacité de financement des banques



## 54 %

**Augmentation du capital immobilisé par une banque pour un prêt de 5 M€** à une entreprise de défense non notée si les dispositions transitoires de CRR disparaissent en 2032.

## *Ne pas alourdir les exigences en fonds propres des banques*

Les règles prudentielles imposent aux banques d'immobiliser des fonds propres en proportion des crédits accordés. Plus ces exigences sont élevées, plus la capacité de financement des banques est contrainte. Or, **plusieurs évolutions du cadre prudentiel à venir (règlement européen CRR) vont accroître ces exigences de fonds propres**, sans lien avec un risque supplémentaire, et contraindre inutilement les ressources accessibles aux PME et ETI de la BITD.

*Chaque contrainte réglementaire excessive ou redondante réduit inutilement la quantité de crédit disponible pour financer l'économie réelle et donc la BITD.*

*Il y a une voie entre, d'un côté, la dérégulation et, de l'autre, la surréglementation. C'est cette voie que la FBF appelle de ses vœux.*

*« Pour financer une augmentation des carnets de commande d'environ 17,5 Mds€ d'ici 2030 telle que prévue par la loi de programmation militaire, on peut estimer que les entreprises de la BITD (y compris les maîtres d'oeuvre industriels) devront mobiliser entre 5 et 7 Mds€ de financements nouveaux, dont 1 à 3 Mds€ de fonds propres. »*

Source : Financement de la BITD,  
20 mars 2025, Ministère de l'Économie et des Armées

- **Maintenir les règles prudentielles transitoires pour les entreprises non notées**

De nombreuses entreprises de la BITD ne sont pas notées par les agences de crédit. La fin des dispositions transitoires prévues par le règlement européen CRR, entraînera, pour un prêt de 5 M€ à une entreprise de la défense non notée, une augmentation du capital immobilisé par les banques de 54% (600 000 € au lieu de 390 000 €).

**Le maintien des dispositions transitoires du règlement CRR au-delà de 2032, et donc une pondération réduite à 65% pour les entreprises non notées, permettrait aux banques de continuer à financer ces entreprises.** Cela est indispensable pour préserver des conditions de financement adaptées aux entreprises non notées de la BITD. La FBF porte cette recommandation au niveau européen et appelle à une mobilisation collective - industriels, fédérations professionnelles et pouvoirs publics - en soutien du financement de l'économie et de la sécurité en Europe.



**170 Mds€**

**Potentiel de financement bancaire supplémentaire**

libéré par le maintien d'une pondération à 65% sur les entreprises non notées.



+

**1300** Mds€

**Capacité de financement des acteurs économiques qui pourraient être libérée, à l'échelle des six principales banques françaises,** par les propositions de révision du cadre prudentiel faites par la FBF, soit 110 Mds€ de fonds propres rendus au financement de l'Europe.

- **Alléger le cadre prudentiel sur le financement spécialisé et le trade finance**

D'autres contraintes pèsent sur la capacité des banques à financer la BITD. Ces contraintes ne sont pas propres au secteur de la défense mais leurs effets sont particulièrement sensibles pour les PME et ETI industrielles, qui constituent le cœur de la chaîne de sous-traitance de la défense, car elles sont fortement dépendantes du financement bancaire pour leur développement.

Deux mesures bénéficieraient directement à certains types de financements :

**Le financement spécialisé** (financements aéronautiques, financements de projets qui permettent de créer de nouvelles infrastructures...) : cette activité souffre de règles prudentielles qui pénalisent l'utilisation de modèles internes des banques, sensibles aux risques, et l'expertise crédit des banques qui structurent ces transactions. La révision de ces règles permettrait de **libérer 93 Mds€ de financement**.

**Le Trade Finance** : aujourd'hui, plus de 80 % du commerce international repose sur le financement ou la garantie. Une révision des règles prudentielles permettrait, par exemple, de réduire le coût d'une garantie bancaire de 300 M€ de **14 M€ à 6 M€** pour un exportateur. De façon globale, les propositions de la FBF permettraient de libérer **140 Mds€ de capacité de financement des banques françaises au profit des entreprises œuvrant à l'international**.

*Sans révision des règles prudentielles sur les solutions de couverture de change et de taux des entreprises, le fait pour un exportateur de s'immuniser contre les fluctuations de change de ses contrats, ou pour un champion national de s'immuniser contre les variations des taux d'intérêt de ses dettes, lui coûtera plus cher car la banque devra immobiliser 40% de fonds propres supplémentaires en 2032 pour ces opérations.*

# Un accompagnement bien au-delà du seul crédit

---

## *Les banques mobilisent leur bilan pour financer les entreprises*

Pour financer les entreprises européennes et françaises de la défense, les banques mobilisent leur bilan notamment les dépôts, les fonds levés sur les marchés et des ressources spécifiques. Elles créent également des outils financiers spécifiquement dédiés aux contraintes et aux rythmes de l'industrie de défense.

### *Recours aux marchés de capitaux*

- **BPCE est la première institution financière européenne à émettre, le 28 août 2025, un *European Defence Bond***, destiné à financer exclusivement les entreprises de la BITD. Cette émission pionnière ouvre la voie à l'ensemble de la place financière européenne. De plus, BPCE, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), alloue 300 M€ pour augmenter les financements accordés par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne aux entreprises de la BITD. Cette opération est la deuxième en Europe dans le cadre de l'enveloppe de 3 Mds€ de la BEI consacrée aux PME actives dans la sécurité et la défense.
- **BNP Paribas lance en octobre 2025 l'émission inaugurale de son *EU Sovereignty Bond***, un instrument de dette innovant permettant de diriger le capital vers des secteurs stratégiques en matière de souveraineté européenne : aéronautique et défense, infrastructure, industries et technologies critiques. Son architecture est alignée sur les grandes orientations du rapport Draghi sur la compétitivité européenne. Cette émission démontre la capacité de BNP Paribas à mobiliser les marchés de capitaux au service de la souveraineté industrielle, en allant au-delà des financements bilatéraux classiques.
- **Le Groupe Crédit Agricole publie en octobre 2025 son *European Defense Financing Framework***. Ce document de référence positionne le Crédit Agricole pour émettre sur le marché obligataire des titres dont le produit sera dirigé vers le financement des acteurs européens du secteur Défense. Il définit les critères d'éligibilité, le périmètre des entreprises finançables et les modalités de reporting. Cette démarche de transparence et de structuration est un signal

fort envoyé aux investisseurs institutionnels sur la volonté du groupe d'inscrire le financement de la défense dans une stratégie de long terme.

### *Création de nouveaux produits de bilan*

- **Crédit Mutuel Arkéa (Groupe Crédit Mutuel)** et **Bpifrance ont lancé l'« Avance Défense + »** pour le financement court-terme des PME et ETI de la BITD. Avec une enveloppe de 500 M€ financée à parts égales, ce dispositif offre aux donneurs d'ordres la possibilité de régler leurs fournisseurs par anticipation grâce à un crédit de trésorerie dédié. Les PME et ETI sous-traitantes de la BITD peuvent ainsi transformer plus rapidement leurs factures en trésorerie pour financer leur besoin en fonds de roulement.

### *Les banques renforcent le haut de bilan des entreprises*

Les banques françaises participent au renforcement en fonds propres des entreprises de défense afin de consolider leur structure financière, ce qui est nécessaire pour accompagner leur croissance.

### *Investissements directs des banques*

À noter : les montants des investissements directs sont plus faibles que les concours bancaires classiques car un euro investi en actions coûte environ cinq fois plus cher en fonds propres qu'un euro prêté sous forme de crédit classique.

- **Le Groupe Crédit Agricole** accompagne en capital des PME et ETI et participe à quatre fonds précurseurs sur la thématique défense : Weinberg Eirené et les trois fonds aéronautique et cybersécurité gérés par Tikehau.

- **BNPP Développement**, filiale de BNP Paribas et investisseur en fonds propres dans de nombreuses entreprises de la BITD, a investi à l'automne 2025 dans le Fonds Innovation Défense de Bpifrance ainsi que dans les fonds Weinberg Eirené, le fonds Ciclad SVP ou encore le fonds n°2 de France Nucléaire.

- **Société Générale Capital Partenaires**, filiale du groupe bancaire Société Générale, comme les structures en **Equity du Groupe BPCE** ont renforcé leurs investissements au capital de PME et d'ETI de la BITD.

## *L'épargne orientée défense*

Les banques françaises permettent de canaliser l'épargne que leurs filiales gèrent pour le compte de tiers vers le secteur de la défense, à travers plusieurs véhicules d'investissement.

- **La Banque Postale, via sa filiale LFDE IM**, a structuré un fonds dédié à la souveraineté technologique, Tocqueville Europe Strategic Tech SRI, qui intègre une dimension défense. Il couvre notamment les équipements militaires, la cybersécurité, ou encore la défense spatiale. La Banque Postale s'engage également par le biais de sa filiale CNP Assurances qui investit dans plusieurs sociétés et fonds et participe à l'initiative Emergence coordonnée par la Caisse des dépôts et consignations.
- **Société Générale Assurances et CNP Assurances (groupe La Banque Postale)** aux côtés du groupe CARAC, ont noué un partenariat avec Tikehau Capital pour lancer le fonds Tikehau Défense et Sécurité. Ce fonds de capital investissement est consacré aux secteurs stratégiques de la défense, de la cybersécurité et de la sécurité européenne. Il est accessible en unités de compte au sein des contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite des trois assureurs-distributeurs dans un premier temps.
- **Le groupe Crédit Mutuel** a développé son offre autour des thématiques souveraineté et sécurité. Le fonds « CM-AM Souveraineté Européenne » a été lancé le 12 décembre 2025 par **Crédit Mutuel Alliance Fédérale**, via sa filiale de gestion d'actifs CM-AM. Ce fonds actions coté vise à investir dans des entreprises ou secteurs qui contribuent à renforcer la souveraineté européenne. Est également en cours de levée, un fonds de capital développement NEWALPHA DEFENSE spécialisé sur le secteur de la défense et dédié aux PME ETI innovantes de la BITD. **Crédit Mutuel Arkea** a lancé fin 2025, le fonds de dette privée France Souveraineté PME via sa société de gestion Arkea AM, et avec le soutien de son assureur Suravenir. Son objectif est l'investissement dans les PME et les ETI qui œuvrent à renforcer la souveraineté française et le soutien à l'emploi dans les territoires.
- **BNP Paribas a élargi son offre sur la thématique Défense** auprès de ses clients institutionnels et particuliers avec le lancement de fonds thématiques comme le fonds indicel « BNPP Easy Europe Defense », le fonds « BNPP Europe Strategic Autonomy » et le fonds à formule « Athena Prestige Europe Aerospace & Defense ». L'offre est également ouverte aux activités d'assurance et de banque privée qui a ainsi créé un mandat « Offensif-option Souveraineté Européenne ».

- **Amundi, filiale du Crédit Agricole**, a lancé deux ETF en lien avec le secteur de la Défense. Le premier réplique l'indice Stoxx Europe Total Market Defense Capped qui sélectionne des entreprises européennes du secteur « aérospatial et défense ». Le second, l'Amundi European Strategic Autonomy Ucits ETF, est en cours d'élaboration.
- **Le Groupe BPCE, via sa filiale VEGA Investment Solutions**, dispose d'un Fonds sur la thématique de la souveraineté européenne, « VEGA Europe Autonomie ». Outre la BITD et l'aéronautique, le fonds cible également six autres thématiques qui participent à l'autonomie européenne. BPCE Assurances se mobilise également en soutien du secteur de la Défense.

## *Les banques actualisent leurs politiques*

Afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de leurs actions, les banques françaises ont actualisé leurs politiques de risques.

- Même s'ils financent de longue date la BITD, **plusieurs établissements ont fait évoluer leur politique de risques** afin de valoriser cette activité et de lever les éventuelles ambiguïtés quant aux matériels financés. Tous ont supprimé le vocable des « armes controversées » et seules les « armes interdites » au sens des traités signés et ratifiés par la République française sont exclues de leur financement.
- Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche européenne dans laquelle la FBF est motrice. **Les banques françaises ont contribué à la position de la Fédération bancaire européenne (FBE) sur le financement du secteur de la défense**. Cette position comporte des avancées à saluer sur le rôle stratégique du secteur bancaire pour soutenir l'autonomie européenne, l'accès au financement des PME de la défense et l'importance de clarifier le cadre applicable, notamment sur les armes interdites.

## *Les banques soutiennent la réserve opérationnelle*

Au-delà du financement, les principaux groupes bancaires français soutiennent leurs collaborateurs de la réserve opérationnelle, et sont signataires du manifeste ProMilès.

- **Les six principaux groupes bancaires français ont signé une convention avec le ministère des Armées** ou intégré dans leurs accords internes des dispositions permettant aux salariés réservistes de bénéficier de 10 à 20 jours d'absence rémunérée afin d'assurer leurs missions au sein de la réserve opérationnelle. Plusieurs banques ont aussi modifié le contrat de prévoyance des collaborateurs pour couvrir les dommages survenus dans le cadre d'une activité de réserve.
- **Plusieurs banques françaises sont signataires du Manifeste ProMilès** qui vise à rapprocher les entreprises du territoire en les associant au tissu militaire local pour faire émerger des partenariats et participer au développement de la cohésion nationale. Ce manifeste implique pour l'entreprise, par exemple, de s'engager à mieux faire connaître le ministère des Armées, à favoriser les échanges avec les unités militaires de son environnement ou à apporter son soutien aux personnels d'active et de réserve, blessés, anciens militaires, ainsi que leurs conjoints.

## Des interlocuteurs pour répondre aux difficultés

En cas de difficulté, les entreprises de la BITD peuvent se rapprocher de **la référente du ministère des Armées au sein de la Direction générale de l'armement (DGA)** qui étudie le dossier et contacte le référent défense de la banque concernée. Depuis 2023, chaque grande banque française dispose de référents défense, interlocuteurs dédiés pour la DGA et la BITD, particulièrement sensibilisés aux spécificités du secteur.

Les entreprises de la défense, comme tous secteurs économiques, peuvent également avoir recours à la **Médiation du crédit aux entreprises**, dispositif ouvert à toutes les entreprises, notamment les TPE-PME.

Saisir la médiation du crédit aux entreprises :



18, rue La Fayette — 75440 Paris Cedex 09  
Tél. : 01 48 00 52 52 — fbf.fr



Juin 2026 — Directrice de la publication : Maya Atig

